Rassemblement LA FERTE VIDAME- Règlement général, défilé compris.

La participation au rassemblement implique l'adhésion à toutes les clauses dudit règlement et de se conformer aux exigences qui en découlent.

L'acceptation du présent règlement vaut pour un responsable d'équipe au nom de l'ensemble des membres de son groupe (cavaliers, meneurs ou accompagnants) ou pour un participant à titre individuel.

Le rassemblement départemental de LA FERTE VIDAME est une opération de promotion, d'animation et d'incitation au voyage à cheval qui a pour but de manifester l'attachement des cavaliers et meneurs au TE et provoquer des rencontres entre participants et avec la population locale.

LA FERTE VIDAME sera le terme d'une randonnée (au moins une journée à cheval), l'itinéraire étant libre.

ENGAGEMENTS.

Les engagements se feront par courrier (voir Bulletin d'inscription), accompagnés du règlement par chèque bancaire à l'ordre du CDTE 28, avant la date limite du 30 juin 2018.

Tarif unique : 25 euros, comprenant : le pot d'accueil, le diner du samedi avec animation, le petit déjeuner du dimanche matin, l'hébergement des chevaux avec foin, la participation au défilé, la plaque souvenir, ainsi que l'accès aux toilettes et aux douches.

Sur le site de l'hippodrome, les chevaux seront sous la responsabilité de leur cavalier ou meneurs qui assureront la surveillance de leur matériel et l'entretien du campement. Un enceinte sera réservée à notre organisation. Les équidés seront obligatoirement à l'attache sur ligne mise à disposition par l'organisation, en paddock personnel ou au piquet dans les espaces dédiés. Prévoir à cet effet le matériel nécessaire. Les entiers ne seront pas admis sur le site , sauf dérogation.

Les véhicules seront stationnés à proximité des équidés, de même que les campements.

ASSURANCES-LICENCES - REGLEMENT SANITAIRE.

Tous les participants devront justifier d'une assurance RC, pour eux et pour leur(s) équidé(s).

Il est souhaitable que les participants soient titulaires d'une licence fédérale en cours de validité.

Les équidés doivent être accompagnés de leur livret signalétique ou de leur carte d'identification comportant leur N° SIRE. Ils doivent provenir d'une exploitation indemne depuis 30 jours de toute maladie contagieuse et ne présentant aucun signe clinique de maladie et à jour de leur vaccin.

COMPORTEMENT.

A tout moment, si les nécessités de sécurité l'imposent ou dans le cas de comportement indélicat et portant atteinte à la renommée du rassemblement, l'organisation pourra exclure tout contrevenant.

DEFILE

Pour le défilé du dimanche matin, les participants devront avoir une tenue soignée . l'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de non respect du port d'un casque homologué, <u>obligatoire pour les mineurs</u>, conseillé à tous.